

Les Trophées Thierry Maytraud – Trophées Novatech 2026 – appel à candidature

Candidatez aux trophées Thierry Maytraud. Nous vous invitons à venir partager votre approche de l'eau dans la ville

Pour la 4^e fois cette année, les **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD** visent à **valoriser des opérations d'aménagement, des politiques de la ville ou des stratégies de mobilisation intersectorielles mises en place**, dans lesquelles la prise en compte des eaux pluviales est exemplaire ou innovante.

Les trophées nous permettent **d'inviter des acteurs des politiques et de la fabrique de la ville**, non spécialistes de la gestion des eaux pluviales (aménageurs, urbanistes, paysagistes, ...), à venir exposer et partager leur regard et leurs approches de l'eau, au travers de la valorisation d'une action ou une opération qu'ils ont réalisée. En effet, si les eaux pluviales ne sont pas au cœur de leur activité, ils sont amenés à intégrer cette thématique comme l'un des enjeux, des problématiques, des contraintes ou des opportunités de leurs projets ou stratégies, avec des ambitions qui dépassent la question de l'eau.

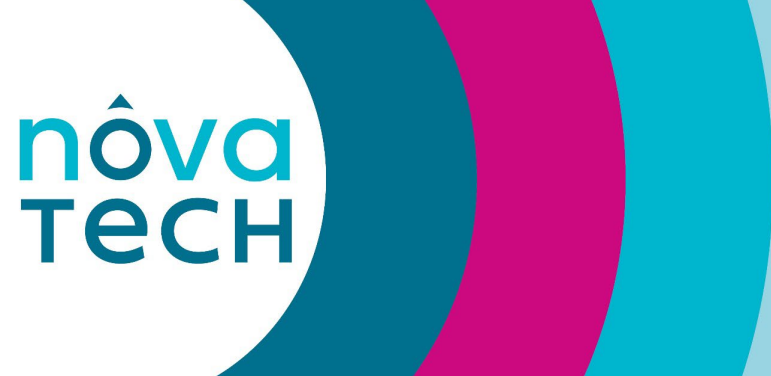
Trois catégories sont proposées :

- Renouvellement urbain : opération sur un espace public ou privé, réhabilitation de friche, projet d'architecture, quartier ou zone d'aménagement
- Stratégies et urbanisme : politique publique, planification, stratégie d'agglomération ou de bassin versant
- Participation et appropriation intersectorielle et citoyenne : action d'animation locale, avec les habitants, mobilisation des différents services urbains, engagement des entreprises et aménageurs privés, ...

Les approches que l'on souhaite voir développées dans la présentation de ces réalisations sont pluridisciplinaires et transversales. Elles peuvent être faites à plusieurs voix. Elles sont notamment relatives :

- au jeu d'acteurs, multi-professionnel et pluri-partenarial, des processus de conception jusqu'à la place de l'individu dans les projets ;
- aux stratégies, démarches et méthodologies mises en œuvre pour concilier les différents objectifs du projet, de la conception à la vie de l'aménagement ;
- aux "externalités positives" des projets, leurs contributions à la qualité de l'environnement, à l'enrichissement de la biodiversité en ville, à l'adaptation au changement climatique et à la qualité du cadre de vie des usagers du site ;
- aux aspects économiques et financiers, dépassant là encore la question des eaux pluviales.

Les Trophées rendent hommage à [Thierry Maytraud, urbaniste hydrologue de terrain](#), qui a été un moteur du développement opérationnel de la gestion intégrée des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement en France. Partenaire de Novatech depuis sa création, il nous a quitté brutalement en juin 2022.



12^e Conférence internationale

LYON | 29 juin > 3 juillet 2026

—o Eaux pluviales | Sciences & gestion

Organisée par

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

Othu
Observatoire de l'urbanisme
et de l'habitat

MÉTROPOLÉ

GRAND LYON

Les Trophées Thierry Maytraud – Trophées Novatech 2026 – Règlement

Les organisateurs de la conférence internationale Novatech souhaitent ouvrir le plus largement possible cette rencontre aux acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des politiques de la ville, non spécialistes de la gestion des eaux pluviales. En effet, si les eaux pluviales ne sont pas au centre de leurs activités, ils sont amenés à intégrer cette thématique comme l'un des enjeux, des problématiques, des contraintes ou des opportunités de leurs projets ou stratégies, avec des ambitions qui dépassent la question de l'eau.

Pour la 4^e fois cette année, les **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD** visent à appuyer l'invitation qui est faite aux acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et des politiques de la ville à communiquer sur leurs approches et présenter leurs opérations et stratégies.

Cette démarche a pour ambition de mettre en valeur la place et l'intégration des eaux pluviales dans l'aménagement et la gestion durable des territoires (bassins versants), de la ville et des espaces publics.

Les approches que l'on souhaite voir développées au cours de cette rencontre sont pluridisciplinaires, transversales et dépassent largement la question des eaux pluviales. Elles sont notamment relatives :

- au jeu d'acteurs, multi-professionnel et pluri-partenarial, des processus de conception jusqu'à la place de l'individu dans les projets ;
- aux stratégies, démarches et méthodologies mises en œuvre pour concilier les différents objectifs du projet, de la conception à la vie de l'aménagement ;
- aux "externalités positives" des projets, leurs contributions à la qualité de l'environnement, à l'enrichissement de la biodiversité en ville, à l'adaptation au changement climatique et à la qualité du cadre de vie des usagers du site ;
- aux aspects économiques et financiers, dépassant là encore la question des eaux pluviales.

Les Trophées rendent hommage à Thierry Maytraud, urbaniste hydrologue de terrain, qui a été un moteur du développement opérationnel de la gestion intégrée des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement en France. Partenaire de Novatech depuis sa création, il nous a quitté brutalement en juin 2022.

Article 1 – Thèmes et objectifs

L'objectif des **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD** est de récompenser, valoriser et mieux faire connaître des opérations et des politiques publiques exemplaires ou innovantes, favorisant l'intégration des eaux pluviales et la gestion durable de l'eau dans l'aménagement du territoire. Les opérations doivent avoir été réalisées et/ou les stratégies mises en œuvre (pas en projet).

Trois catégories sont proposées :

- Renouvellement urbain : opération sur un espace public ou privé, réhabilitation de friche, projet d'architecture, quartier ou zone d'aménagement
- Stratégies et urbanisme : politique publique, planification, stratégie d'agglomération ou de bassin versant
- Participation et appropriation intersectorielle et citoyenne : action d'animation locale, avec les habitants, mobilisation des différents services urbains, engagement des entreprises et aménageurs privés, ...

Article 2 – Les porteurs de projet

Toute personne morale, publique ou privée, française ou étrangère, qui a élaboré, conçu et/ou mis en œuvre une opération ou une politique publique dans les thèmes et objectifs des Trophées qui souhaite valoriser cette action dans le cadre de Novatech 2026, peut candidater aux Trophées.

Ces Trophées s'adressent notamment (mais non-exclusivement) aux architectes, paysagistes, aménageurs, urbanistes, sociologues, publics et privés, aux maîtres d'ouvrage et aux responsables et gestionnaires des politiques publiques de la ville et des territoires.

Une candidature peut être présentée par des co-auteurs d'organismes différents, mais c'est l'auteur principal qui est le porteur du projet. *In fine* c'est bien l'opération ou la politique publique qui est sélectionnée et, le cas échéant, lauréate des Trophées.

Article 3 – Organismes

Les **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD** pour la gestion durable de l'eau sont organisés par le GRAIE

Campus LyonTech la Doua - CS52132 - F-69603 Villeurbanne cedex - France

Des partenariats avec la presse technique sont en cours de construction, avec la proposition d'une co-organisation des Trophées Thierry Maytraud.

Article 4 – Le concours et les Trophées Thierry Maytraud

Les porteurs de projets finalistes, présélectionnés par le jury, bénéficieront d'une invitation gratuite à une journée de conférence Novatech, le mercredi 1er juillet 2026 (soirée incluse). Aucun frais supplémentaire ne sera demandé.

Les Trophées seront remis le mercredi 1er juillet 2026, au cours de la soirée de la conférence.

Les opérations lauréates bénéficieront d'une communication dans la presse technique (selon modalités précisées début 2026). Si la proposition n'est pas retenue pour les trophées, elle reste éligible pour une communication classique à Novatech (orale ou poster).

Article 5 – Déroulement des trophées

Les trophées sont organisés en 4 étapes :

- Candidature pour le 5 décembre 2025
- Présélection des finalistes sur dossier par le jury : résultat communiqué aux candidats en mars 2026
- Présentation orale par les finalistes, lors de la conférence Novatech et devant le jury, le mercredi 1er juillet 2026
- Sélection des lauréats 2026 par le jury et remise des Trophées, le mercredi 1er juillet 2026.

5.1 – Candidature

Le porteur de projet doit candidater aux **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD** via le formulaire en ligne, avant le 5 décembre 2025 au plus tard.

Le Graie est à disposition des candidats pour valider en amont l'opportunité de la candidature avant élaboration du dossier.

Le dossier inclura, en plus du formulaire renseigné, une présentation détaillée de 2 à 4 pages mettant en évidence les réponses aux critères de sélection. Il pourra comporter des pages complémentaires d'illustrations (plans, schémas, photos, ...). Il sera rédigé conformément aux instructions de rédaction et au [modèle de document](#) disponibles sur le site de Novatech. Un accusé de réception informera le candidat que sa proposition de communication a bien été prise en compte.

5.2 - Les critères de sélection

Le jury tiendra compte des critères suivants dans le choix des lauréats :

- l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans le projet
- l'inscription du projet dans une démarche intégrée d'adaptation et de développement durable (environnement, économie et société)
- la gouvernance et la démarche multi partenariale du projet,
- le caractère innovant du projet,
- l'exemplarité et la transférabilité du projet.

5.3 – La sélection des candidats

La sélection des candidats se fera par un jury qui se réunira en deux temps :

Une pré-sélection sur dossier

Le comité de présélection sera chargé d'opérer une première sélection de 4 finalistes au maximum par catégorie, parmi les dossiers de candidature, en février 2026. Il sera composé des membres du comité de programme de Novatech 2026, des représentants des partenaires presse et des présidents du comité scientifique.

Les candidats seront informés en mars 2026 de leur sélection comme finaliste.

Une sélection finale

Un jury de 10 personnes maximum sera chargé de la sélection finale des lauréats à l'issue des présentations orales des projets finalistes le mercredi 1er juillet 2026.

Le jury sera constitué (sous réserve) de représentants de la Métropole de Lyon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Cerema, du Ministère de la transition écologique, de la fédération française du paysage, de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, de l'union nationale des CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), des revues partenaires des Trophées et des deux co-présidents scientifiques de Novatech.

Le public de Novatech est invité à voter pour son projet préféré, toutes catégories confondues, en direct et en ligne.

Le jury décernera un trophée par catégorie. Il se réserve le droit de n'en décerner aucun si aucun des projets proposés ne présente les qualités suffisantes par rapport aux thèmes et critères de sélection des Trophées. Le prix du public sera également valorisé. Enfin, le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer un trophée supplémentaire : le "coup de cœur". Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

5.4 - Valorisation des lauréats des trophées

Les opérations lauréates aux trophées seront valorisées, a minima :

- Lors de la remise des trophées le 1er juillet en présence des participants à Novatech 2026
- Sur les sites internet de Novatech et du Graie
- Dans la presse technique, en fonction des partenariats

Les porteurs de projet disposeront d'un kit pour communiquer librement sur l'opération lauréates.

Article 6 – Engagements des candidats

Participation à Novatech :

Le porteur d'une opération finaliste s'engage à participer à la journée du mercredi 1er juillet 2026 et à présenter le projet au jury dans le cadre et le format fixés par les organisateurs de Novatech (notamment temps d'intervention et support visuel de type PowerPoint ou PDF).

Sincérité des informations :

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leur dossier de candidature que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles de fausser le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations fournies par les candidats.

Diffusion des informations :

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent les organisateurs à rendre publiques et à diffuser, dans le cadre des **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD**, les informations fournies dans leur dossier.

Les lauréats autorisent les organisateurs à faciliter la communication autour de leur projet, notamment dans le cadre des partenariats établis avec la presse technique, française et internationale. Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion. Les lauréats s'engagent à accepter d'éventuelles interviews complémentaires en vue de la valorisation de leurs projets dans la presse technique.

Acceptation du règlement :

La participation aux **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 7 – Clause d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les **TROPHEES THIERRY MAYTRAUD**. Dans ce cas, les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

Villeurbanne, le 5 septembre 2025